

CHAMBRE DES DÉPUTÉS GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

N° 8026

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2022-2023

PROJET DE LOI

modifiant la loi modifiée du 21 novembre 1980 portant organisation de la Direction de la santé

*

Art. 1er. À l'article 2, paragraphe 2, alinéa 2, de la loi modifiée du 21 novembre 1980 portant organisation de la Direction de la santé, le terme « médical » est remplacé par le terme « opérationnel ».

Art. 2. L'article 16 de la même loi est modifié comme suit :

- 1° Au paragraphe 2 sont apportées les modifications suivantes :
 - a) À l'alinéa 1^{er}, les termes « , de directeur adjoint médical et technique » sont supprimés ;
 - b) À l'alinéa 3, à la première phrase et à la dernière phrase, le terme « doit » est remplacé par les termes « et le directeur adjoint opérationnel et technique doivent ».
- 2° Au paragraphe 3, les termes « , le directeur adjoint médical et technique » sont supprimés.

Projet de loi adopté par la Chambre des Députés en sa séance publique du 23 novembre 2022

Le Secrétaire général,

Le Président,

s. Laurent Scheeck

s. Fernand Etgen